

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Creys-Malville-Violation-d-une>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Vidéos > **Creys-Malville - Violation d'une mise en demeure**

---

**10 novembre 2014**

## **Creys-Malville - Violation d'une mise en demeure**

**Pour la première fois en France, EDF a été reconnue coupable de violation d'une mise en demeure de l'ASN et a été condamnée à verser 1 000 euros de dommages et intérêts au Réseau "Sortir du nucléaire" et 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale. Cette reconnaissance de culpabilité est, toutefois, à relativiser, EDF ayant été dispensée de peine par la juridiction.**



[Voir notre dossier](#)